

## Point sur la situation TechnoFirst : Renouvellement de la période d'observation jusqu'au 30 juillet 2019 Nomination d'une Directrice Générale

A l'issue d'une première période d'observation de 6 mois dans le cadre d'un Redressement Judiciaire – sous lequel la société a été placée le 30 juillet 2018 – TechnoFirst, vient de recevoir notification du Tribunal de Commerce par jugement du 31 janvier 2019 du renouvellement de celle-ci pour la même durée, jusqu'au 30 juillet 2019.

Durant cette nouvelle période faisant suite aux 6 mois écoulés, pendant lesquels la société a procédé à une restructuration importante, TechnoFirst continuera à travailler son rebond commercial afin de proposer un plan de redressement lui permettant de rembourser ses créanciers et d'accélérer son redéploiement.

La société TechnoFirst a procédé à la nomination de Madame Martine LANDON-RAUDE, en qualité de Directrice Générale de TechnoFirst. Martine LANDON-RAUDE possède une expérience et une connaissance significative des entreprises de hautes technologies, tant dans les domaines du management, du business développement que du financement. Madame Martine LANDON-RAUDE, de formation scientifique et Docteur en Physique, sera ainsi à même de piloter TechnoFirst dans son rebond et sa croissance.

Le Conseil d'Administration, est désormais composé de :

Mme Véronique KLEIN, Présidente

Mme Martine LANDON-RAUDE, Administrateur

M. Marc LAIGRET, Administrateur

M. Eric Le GALL, Administrateur



### ***A propos de TechnoFirst***

*TechnoFirst conçoit, développe et distribue des solutions anti-bruit. TechnoFirst possède un savoir-faire unique au monde dans le domaine du contrôle actif du bruit et des vibrations. TechnoFirst est cotée sur ALTERNEXT Paris sous le code ISIN : FR0010006429. Code Reuters : ALFST.PA – Code Bloomberg : ALFST : FP*